

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

PRÉAMBULE

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

La liste des plans/projets programmes/manifestations soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 est disponible sur la page internet <https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Risques-Naturels-et-Technologiques/Chasse-et-milieus-naturels/Reseau-Natura-2000/Evaluations-des-incidences>.

Vous avez accès aux coordonnées des animateurs sur la page <https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Risques-Naturels-et-Technologiques/Chasse-et-milieus-naturels/Reseau-Natura-2000/Natura-2000-dans-les-Landes>

Se renseigner auprès des animateurs pour répondre à la question ci-dessous dans l'attente de la construction de la cartographie sur le site internet.

☐ Mon projet est situé sur le site validé par l'INPN mais n'est plus sur le périmètre validé par le document d'objectif.

1 – COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET

Nom (personne morale ou physique) :

SCEA de BAHUS - Damien SOURBIE

Adresse :

Chemin de Tôl, Montsoué (40500)

Téléphone : 06 09 39 16 70 .

Email : contact@moulindebat.fr

2 – PRÉSENTATION DU PROJET

Localisation du projet :

Joindre obligatoirement un plan de situation permettant de localiser le projet (carte IGN au 1/25000^e disponible sur Géoportail : <https://geoportail.gouv.fr>) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc...).

Commune(s) : Montsoué (40500) et Vielle-Tursan (40320)

N° parcelle(s) cadastrale(s) : .. Montsoué : OA n° 569, 660, 661, 662, 663 et 664 - Vielle-Tursan : OB n° 003, 186 et 222

Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, nombre prévu de participants, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parking, voies d'accès, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau, abattage ou plantation d'arbres, etc.

Le projet consiste en la construction d'ombrières d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque pour l'élevage de canard, sur une surface d'environ 2,75 hectares. Cette installation vise à améliorer les conditions d'élevage en apportant une protection contre les aléas climatiques (pluie, vent, fortes chaleurs) et en limitant les risques de prédation, tout en produisant de l'électricité renouvelable.

Aucun travaux lourds en cours d'eau, ni création d'infrastructures majeures (type route ou parking important) ne sont prévus. Les interventions restent limitées, localisées et compatibles avec le maintien de l'

Surface du projet (surface d'emprise globale et le cas échéant linéaire concerné par les travaux) : 27 525 m²

Calendrier et durée prévisible des travaux (Date, début/fin des travaux, jour/nuit...) :

Les ombrières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site sur une période de 6 mois environ, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que : Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage (utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur). Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end et évitant les périodes à enjeux faunistiques.

3 – ÉTAT DES LIEUX DES HABITATS ET DES ESPÈCES PRÉSENTS SUR LE PROJET

↳ Le projet se situe-t-il à l'intérieur d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ? ☐ Oui ☒ Non
Si oui,

→ Nom du site :

Numéro du site : FR

→ Nom du site :

Numéro du site : FR

↳ L'animateur du site ou des sites a-t-il été consulté ? ☐ Oui ☒ Non

Si Oui → Nom de l'animateur/animatrice :

Pour compléter cette rubrique, il est préconisé de contacter l'animateur du site en amont du projet.

État des lieux des habitats présents sur le projet :

Aucun site Natura 2000 ne se situe directement sur la zone d'étude.

État des lieux des espèces faune et flore présentes sur le projet :

Aucun site Natura 2000 ne se situe directement sur la zone d'étude.

4 – INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES

Aucun site Natura 2000 ne se situe directement sur la zone d'étude. Le site Natura 2000 le plus proche, intitulé « Coteaux du Tursan » (ZSC), est localisé à environ 1,5 km du projet. Ce site est caractérisé par une mosaïque d'habitats naturels, comprenant notamment des prairies naturelles fauchées ou pâturées, des pelouses sèches à végétation rase, des ourlets et fourrés ainsi que des boisements de chênes, favorables à une diversité importante d'espèces. Compte tenu de la distance du projet (1,5 km) et de l'absence de connexion directe entre le site Natura 2000 et les parcelles concernées, le projet est peu susceptible d'avoir une incidence significative sur ces habitats et espèces. Le projet s'inscrit par ailleurs sur des terrains déjà exploités à des fins agricoles, sans changement notable d'usage. De plus, la nature même du projet, reposant sur des structures légères sur pieux avec une très faible artificialisation du sol (inférieure à 1 %), limite fortement son emprise et ses impacts sur les milieux naturels. Aucun rejet d'effluents ou modification du régime hydrologique n'est attendu, ce qui exclut tout impact indirect sur les habitats du site Natura 2000. Par ailleurs, l'exploitation sous les ombrières ne nécessite pas l'utilisation de produits phytosanitaires, ce qui permet d'écarter tout risque de pollution des sols ou des eaux pouvant affecter les milieux naturels environnants.

5 – MESURES ERC* PRISES POUR ATTÉNUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES IDENTIFIÉES

*ERC = Éviter, réduire, compenser

Le projet intègre dès sa conception un ensemble de mesures visant à éviter et réduire les incidences potentielles sur l'environnement, ce qui limite le recours à des mesures compensatoires. Les implantations ont été réalisées sur des surfaces déjà exploitées à des fins agricoles, évitant ainsi toute consommation d'espaces naturels. La conception sur pieux, avec une artificialisation très faible des sols (inférieure à 1 %), permet de préserver les fonctionnalités biologiques du sol et la continuité des habitats.

En phase travaux, des dispositions seront mises en œuvre afin de limiter les impacts : un phasage adapté du chantier sera privilégié pour réduire les perturbations, les zones sensibles feront l'objet d'un balisage, et des mesures de prévention des pollutions accidentelles seront appliquées. Les terres végétales seront conservées et réutilisées, garantissant le maintien des sols agricoles. Une vigilance particulière sera portée à la gestion des espèces exotiques envahissantes, le cas échéant.

En phase d'exploitation, le projet contribue à une réduction des pressions environnementales grâce à l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires sous les ombrières et au maintien de pratiques agricoles extensives. L'intégration paysagère du projet sera assurée par la conservation et le renforcement des éléments végétaux existants (haies, arbres), favorisant la biodiversité locale et les continuités écologiques. La présence de structures ouvertes permet le maintien des usages agricoles et le déplacement de la faune.

Enfin, les impacts sonores sont limités, tant en phase chantier qu'en exploitation, du fait de la nature du projet. Dans l'ensemble, les mesures intégrées permettent de réduire significativement les incidences potentielles, qui restent faibles à négligeables.

6 – CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative, c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000 ?

☒ **NON :** Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

☐ **OUI :** L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A Montsoué

, le 22/06/2026

Signature

Cachet